

telle sorte qu'il ne reste jamais, même un seul instant, sans adorateur.

L'adoration est une garde royale au pied du trône de Jésus-Christ ; c'est pourquoi l'adorateur, dit la Règle, doit être " à genoux, tête nue, revêtu du surplis ainsi que de l'étole blanche, s'il est prêtre ou diacre. "

On comprend toute l'importance et l'immense utilité que, dans ces conditions, l'Exposition et l'Adoration ont pour Jésus-Christ et pour les âmes. En effet :

1. C'est l'affirmation éclatante de la présence réelle de Jésus-Christ que proclame ce culte vivant et surtout la présence continuelle de ces hommes devant cet autel qui s'élève et brille comme un trône. N'est-ce pas la plus éloquente des prédications et la plus convaincante des affirmations ?

C'est aussi la proclamation des droits de Jésus-Christ Roi du Ciel et Roi des nations qui ressort de ce culte, de cet appareil royal de l'Exposition et de la présence de cette cour de serviteurs qui font de sa Personne sacrée l'objet premier de leur vénération, de leurs soins empressés et des travaux de toute leur vie.

2. C'est aussi le témoignage solennel et public de la reconnaissance pour l'Eglise entière adressé au Christ eucharistique pour le don qu'Il nous fait de Lui-même et pour les grâces sans mesure qu'Il verse en nos âmes par ce Sacrement.

Qui a fait les saints, les pontifes, les martyrs, les apôtres, les vierges, si ce n'est l'Eucharistie ? Or ces adorations ininterrompues, ce culte et ces magnificences, c'est le remerciement qui voudrait se faire grand, infini, éternel pour le don immense, infini, éternel de l'Eucharistie.

3. C'est encore le cri de pardon qui veut compenser par son amour la haine des blasphémateurs, c'est l'élan du cœur pénitent qui veut donner l'hommage pour l'insulte, l'honneur pour l'outrage, la présence personnelle pour le délaissement. C'est, enfin, disait le Père Eymard, " le paratonnerre élevé par l'Eglise contre les foudres de la Justice divine en courroux. "

4. Enfin l'Exposition et l'Adoration, ainsi que l'Eglise les a toujours considérées, c'est la forme publique et solennelle de la prière pour le monde chrétien. Aussi, dans toutes les églises de la Congrégation, le Souverain Pontife a établi à perpétuité les Quarante-Heures avec le même caractère officiel, les mêmes privilèges et les mêmes avantages spirituels.

Ainsi donc, outre les fruits précieux de toute oraison et de toute prière en présence du Très Saint Sacrement, l'adoration